

Le Dimanche
de
Roubaix-Tourcoing
Hédomadaire
Illustré
12 pages d'actualité
de actualité
et deux feuilletons
intéressants
20 cent. à tous nos vendeurs
ou à domicile.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 78.00
Autres départements.....	23.00;	43.00;	80.00
Belgique.....	25.00;	48.00;	140.00
Union Postale: Tarif A.....	30.00;	55.00;	100.00
Union Postale: Tarif B.....	35.00;	65.00;	120.00

REDACTION.....

ANNONCES.....

ROUBAIX.....	63 et 71, Grande-Rue. Tél. 327 52 327 53 327 54	CHÈQUES
TOURCOING.....	22, rue Caron, Tél. 97	
LILLE.....	3, rue Falckherbe Tél. 539 21	POSTAUX
PARIS.....	26, Boulevard Poissonnière Tél. Provence 71 84	
MOUSCRON.....	105, rue de la Station Tél. 3 44	57 LILL F

COLOMBOPHILES ROUBAISIENS
L'adhésion par vos soins est toujours
TOUS LES PROGRES COLOMBOPHILES
Dombasle, Dubouché, Fichet, Hamon, Riga, etc.
PHARM. DU PROGRES
105, Grande-Rue
ROUBAIX

BILLET PARISIEN
La signature du pacte franco-soviétique

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)
Paris, 2 mai (Minuit).

Les signatures du pacte franco-soviétique d'assistance mutuelle ont été échangées jeudi soir, au Quai d'Orsay, par M. Pierre Laval et M. Potemkine. Au lieu des simples paraphe qu'il était d'abord convenu d'apposer à la base du document, ils ont brûlé les étapes et procédé, sans plus attendre, à la formalité des signatures. Le retard qu'avait subi la mise au point de la rédaction du traité nécessitait cette procédure plus expéditive.

A l'issue de la cérémonie, le ministre des Affaires étrangères et l'ambassadeur de l'U.R.S.S. recevant les journalistes, se sont accordés pour proclamer que ce pacte ne débordait pas du cadre de la Société des Nations. Tel a été, en effet, le souci constant du Gouvernement français pendant les négociations. C'est même ce souci, nos lecteurs ne l'ignorent pas, qui a retardé l'échange des signatures, car si la France et l'U.R.S.S. étaient, en l'occurrence, d'accord sur les buts à atteindre, elles devaient tenir compte de situations différentes. Notre pays ne pouvait notamment ignorer la teneur des accords de Locarno.

Il semble que, dans sa rédaction définitive, le pacte franco-soviétique s'adapte parfaitement à tous les engagements pris antérieurement par le Gouvernement français. Ce pacte est, pour ainsi dire, calqué sur le Covenant et sa véritable destination est de donner effet aux stipulations de la charte de Genève.

L'article premier prévoit la consultation des deux gouvernements pour l'application de l'article 10 du Covenant (agression ou danger d'agression).

L'article 2 envisage l'assistance immédiate pour le cas où le Conseil de la Société des Nations saisi ne parviendrait pas à formuler une recommandation unanime.

L'article 3 stipule l'obligation d'aide et d'assistance mutuelle entre les deux pays dans le cas d'agression non-provoquée, suivant les modalités prévues par les articles du Covenant.

L'article 4 est particulièrement intéressant puisqu'il stipule que les engagements qui découlent du pacte ne sauraient en rien soustraire les contractants aux obligations prescrites par le Covenant.

L'article 5, enfin, est relatif à la durée du traité.

Ce pacte, s'il s'applique aux conflits européens, ne nous engage nullement si l'Asie est le théâtre de l'agression. De ce texte, ne découlera pour nous aucune obligation incompatible avec notre indépendance et notre sécurité.

Le traité maintenant signé, M. Pierre Laval peut partir pour Varsovie et Moscou. Ce voyage ne fera que rendre plus tangible le rapprochement franco-soviétique. Il attesterait la volonté de la France de poursuivre l'organisation de la sécurité en Europe.

MM. Pierre Laval et Potemkine ont signé le pacte franco-soviétique d'assistance mutuelle



VOICI L'AMBASSADEUR DES SOVIETS, M. POTEMKINE, DANS LE BUREAU DE M. P. LAVAL.

Paris, 2 mai. — M. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, et M. Potemkine, ambassadeur de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, ont procédé jeudi, à 18 h. 30, au Quai d'Orsay, à la signature d'un traité d'assistance mutuelle franco-soviétique. Ce document se compose d'un traité et de cinq articles et d'un protocole.

Les engagements qui y sont énoncés trouvent leur base dans les articles 10, 15 et 16 du pacte de la Société des Nations. Ils comportent l'obligation pour les deux parties de se consulter, en cas de danger d'agression et de se prêter assistance en cas d'agression non-provoquée.

Il est ainsi pour but d'assurer l'efficacité des dispositions du pacte de la Société des Nations et des recommandations qu'il appartient au Conseil d'émettre.

Ces obligations destinées à maintenir la paix en Europe et assumées en pleine conformité avec les engagements antérieurs des deux gouvernements, n'excluent d'ailleurs, en aucune façon, la faculté pour eux de participer de leur consentement mutuel à un accord régional dont la conclusion reste désirable.

« C'est pour la paix que nous avons travaillé » déclare M. Pierre Laval

Après la signature du pacte, M. Pierre Laval, recevant la Presse, a fait les déclarations suivantes : — Au moment où nous venons de signer l'acte, qui consacre l'heureux résultat de nos négociations, je tiens à dire ma satisfaction. Nous n'avons eu qu'une préoccupation : celle de faire participer nos deux pays à l'organisation de la sécurité en Europe. C'est volontairement que nous sommes restés dans le cadre de la S. D. N., de même que nous avons eu le souci, depuis le début de nos pourparlers, de n'exclure aucun pays de notre entreprise diplomatique. C'est pour la paix que nous avons travaillé.

« Cet accord est important pour l'organisation de la sécurité », affirme M. Potemkine

M. Potemkine a lu ensuite la déclaration ci-après : — Je suis très satisfait d'apposer ma signature au bas d'un document qui réalise une nouvelle étape des rapports franco-soviétiques. Le traité d'assistance conclu entre l'Union Soviétique et la France, dans le cadre de la Société des Nations, ne se borne pas à consolider les liens unissant nos deux pays. Cet accord a une portée beaucoup plus générale ; c'est à juste titre qu'on peut le considérer comme un apport particulièrement important à l'organisation de la sécurité européenne.

Il va sans dire que cette entreprise n'est dirigée contre aucun pays. Bien au contraire, mon gouvernement continue à considérer que les engagements du traité signé aujourd'hui, peuvent et doivent s'étendre à un nombre de plus

L'affaire Frogé en Cour d'appel

Beaunçon, 2 mai. — Il y a exactement un an, l'intendant Frogé était arrêté à Belfort, sur la dénonciation de Polonais Stanislas Krauss, espion au service de l'Allemagne.

L'intendant Frogé protesta violemment de son innocence, également affirmée par ses frères dans des campagnes publiques retentissantes : — Je ne connais pas cet homme, je ne l'ai jamais vu, dit-il alors qu'on le confrontait avec ses accusateurs.

En novembre, l'affaire fut jugée par le Tribunal correctionnel de Belfort. Il fit appel. Les débats recommencèrent devant la Cour de Beaunçon.

Entretemps, des témoins s'étaient rétractés et prétendaient que l'accusé avait été victime d'une machination. Mais, au moment où le procureur général Delaigne allait prononcer son réquisitoire, la défense posa des conclusions tendant à faire reconnaître l'incompétence de la juridiction correctionnelle. Ces conclusions ayant été rejetées, l'accusé se pourvut en Cassation.

La Cour, ayant confirmé la décision des magistrats de Beaunçon, l'affaire revient de nouveau devant la juridiction d'appel.

L'audience est présidée par M. Wille-



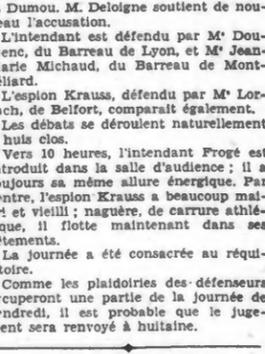
L'INTENDANT FROGÉ

« A l'heure où vient d'être signé le traité d'assistance mutuelle, dont nous sommes fiers, à Genève, ensemble filia les bases, je tiens à faire part à Votre Excellence des félicitations du Gouvernement de la République, ainsi que de ma profonde satisfaction de voir se conclure un acte où s'affirment si heureusement l'amitié de nos deux pays et le souci commun de consolider la paix.

Je me félicite de pouvoir, dans quelques jours, à Moscou, continuant notre collaboration, prendre contact avec les membres du Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. Je ne doute pas que nous ne puissions, dans un esprit de solidarité et de collaboration internationales, envisager avec confiance, le développement pour le bien de toutes les nations, d'une politique de sécurité et de paix ».

« Cet accord est important pour l'organisation de la sécurité », affirme M. Potemkine

UN POSTE D'ÉMISSION PORTATIF



(Ph. N.Y.T.)

La Compagnie des Téléphones de Berlin vient de mettre en service un nouveau poste d'émission radiophonique de très petite dimension, qui peut être transporté facilement, comme le montre cette photographie. Ce poste est composé de deux boîtes de même dimension, dont l'une contient les appareils d'émission et de réception et l'autre la batterie. L'émission ainsi faite peut être entendue à plus de 20 kilomètres de distance.

L'EX-INSPECTEUR BONNY EST MAINTENU EN DÉTENTION

Pierre Bonny a été amené de la prison de la Santé au Palais de Justice, où M. Normand, juge d'instruction, chargé de l'affaire Volberg, lui a signifié son maintien en détention préventive conformément à la loi du 25 mars 1935.

On attend actuellement à Paris l'arrivée de Volberg, extradé par le Gouvernement autrichien, pour en terminer avec cette affaire.

Un mort qui reste candidat

Chalon-sur-Saône, 2 mai. — M. Félix Bonnot, 39 ans, cafetier à Chalon, qui était candidat aux élections municipales de dimanche, est mort presque subitement. Ses amis ne l'ont pas rayé de leur liste et, au contraire, ils invitent tous les électeurs à voter pour M. Bonnot afin de rendre hommage à sa mémoire.

« Notre flotte aérienne est la plus moderne du monde » déclare Goering

Berlin, 2 mai. — « Notre flotte aérienne est la plus moderne du monde », a déclaré le général Hermann Goering, ministre de l'Air du Reich et commandant en chef des forces aériennes allemandes, au cours d'un déjeuner offert par la Fédération de la presse étrangère.

« La manière dont la flotte aérienne allemande a été créée, a-t-il ajouté, est si originale qu'elle pourrait paraître invraisemblable à celui qui n'en connaît pas les bases techniques.

« J'ai épuisé, pour créer notre aviation militaire, pour ainsi dire d'un jour à l'autre, toutes les possibilités techniques existantes.

« Nous serons toujours plus forts que ceux qui n'ont que de vieux matériels et de vieilles machines. La flotte aérienne allemande n'est pas aussi forte, cependant, que certains le croient. Mais elle l'est suffisamment pour que quiconque voudrait s'attaquer à l'Allemagne, rencontre de très sérieuses difficultés.

« Il est exact que les usines allemandes ont travaillé nuit et jour pour la réaliser.

Puis, le général Goering a renouvelé les assurances pacifiques de l'Allemagne : — L'Allemagne, dit-il, a besoin de la paix. Elle ne se laissera pas provoquer ni entraîner dans une aventure. Nous restons toujours disposés à négocier une convention de désarmement en matière aérienne sur la base de l'égalité de droit.

Seuls, les Etats étrangers qui, s'ils étaient dans notre situation, sauraient peut-être les intentions qu'ils nous prêtent, peuvent nous considérer comme dangereux.

LA MORT DRAMATIQUE D'HENRI PÉLISSIER

L'enquête sur la mort tragique de l'ex-champion Henri Péliissier a permis d'établir toutes les circonstances du drame.

Henri Péliissier avait invité à dîner un ménage ami, M. et Mme Hiron, avec leur bébé. Après de 17 mois, ainsi que la sœur de son amie, Mlle Tharaud, âgée de 18 ans. Le dîner avait commencé dans la joie, quand à propos du bébé, une discussion violente éclata entre Henri Péliissier et la sœur de son amie.

Et l'ex-coureur cycliste, très irritable de nature, rudoya la jeune fille.

A ce moment, Miette Tharaud, prenant parti pour sa sœur, intervint dans la discussion. Henri Péliissier tourna contre elle sa colère et la frappa brutalement à coups de poing et à coups de pied.

Mlle Tharaud ayant réussi à se dégarer, se rendit alors dans sa chambre, y saisit un revolver, puis, revenant dans la pièce, tira plusieurs coups de revolver sur son ami. Henri Péliissier s'écroula, atteint par une seule balle, qui traversa les deux poumons et l'oesophage et déterminant ainsi une violente hémorragie, entraînant la mort immédiate.

Tout le village, averti en peu de temps de la nouvelle, se précipita vers la villa de Péliissier et bientôt arrivèrent aussi les frères de l'ex-champion, eux-mêmes très connus, Francis et Charles.

Une scène atroce se déroula alors, car Francis Péliissier, qui aimait son frère, ne put se contenir et on eut toutes les peines du monde à l'empêcher de se jeter sur le cadavre de son ami.

Mme Péliissier mère arriva à son tour. On lui annonça tout d'abord que son fils avait été blessé. Devant les visages bouleversés des personnes qui se trouvaient autour d'elle, elle comprit qu'il n'était plus.

Elle fondit en larmes en s'écriant : — Cette maison nous porte malheur ! On se rappelle, en effet, que déjà dans la même villa s'était déroulé un drame tragique. Mme Henri Péliissier, âgée de 40 ans, devenue neurasthénique à la suite du décès de sa mère, y avait mis fin à ses jours en se tirant une balle de revolver dans la tête.

Le Parquet de Rambouillet s'est rendu sur les lieux.

Le médecin légiste a constaté que la meurtrière portait de nombreuses plaies sur tout le corps, ce qui confirme qu'elle dut lutter avec Henri Péliissier avant de faire feu sur lui.

Mlle CATALOGNE 1935



Mlle ANTONIA ADEUR qui, à Barcelone, a été élue Mlle Catalogne 1935.

LA REINE ASTRID A INAUGURÉ UNE EXPOSITION DE FLEURS A BRUXELLES



M. MAX, bourgmestre de Bruxelles, salue la Reine à son arrivée.

Un repris de justice prétendait connaître l'endroit où est sequestrée la petite Nicole

Il conduisit le détective Rochat en Belgique puis il disparut

Le mystère s'épaissit autour de la disparition de la petite Nicole Marescot.

Tandis que les magistrats instructeurs s'en tiennent à considérer que l'enfant a été odieusement assassinée par Soclay, contre qui des témoignages accablants ont été réunis, le détective privé Rochat suit une autre piste.

« Un coup de téléphone... »

Voici comment il y fut amené. C'est le commandant Marescot lui-même, père de la fillette, qui nous a fait hier la déclaration suivante : — Dans la nuit de samedi à dimanche, la famille Marescot a reçu un coup de téléphone de Bâle, lui disant de venir assister dans cette ville pour reconnaître un individu qui prétendait connaître le refuge de leur enfant.

« Dimanche, à 1 h. 29, M. Labouret, beau-frère du commandant Marescot, est aussitôt parti pour Bâle, où il y a rencontré le dit individu qui lui a effectivement offert de lui rendre la jeune Nicole, le soir même, à Chambéry.

M. Labouret téléphona aussitôt à Chaumont, invitant son beau-frère à envoyer immédiatement M. Rochat à Chambéry, puisque celui-ci devait précisément rentrer à Genève, afin qu'il se mette en relations avec un sieur Gislain.

« La famille recommanda le silence le plus absolu. M. Rochat quitta Chaumont au début de l'après-midi du dimanche, avec mandat de ramener la fillette à la famille, si toutefois la promesse faite à M. Labouret n'était pas le fait d'un imposteur. »

« Un voyage inutile... »

Le détective Rochat est rentré hier à Chaumont, mais il ne ramenait pas l'enfant.

Le policier genevois arrivé à Chambéry, lundi dernier, vit aussitôt Gislain, qui lui affirma être en mesure de lui remettre la petite disparue.

Mais Gislain prétendit alors qu'il était surveillé par la police mobile et lui invita M. Rochat à quitter sur-le-champ Chambéry et à le suivre. Tous deux se rendirent à Chaumont lundi soir.

M. Rochat eut un entretien avec le commandant Marescot, puis, mardi matin, M. Rochat et Gislain quittèrent Chaumont en automobile et se rendaient à Luxembourg.

Mercredi matin, Gislain qui prétendait encore qu'il était l'objet d'une surveillance de la part de la police, abandonna M. Rochat à la frontière et se dirigea seul vers Namur.

Le policier se rendit à Dinant où, par téléphone, Gislain lui avait donné rendez-vous. Mais, dans cette ville, il ne trouva pas Gislain. De là, M. Rochat regagna Chaumont.

« Le policier suisse conserve cependant encore l'espoir de retrouver la petite Nicole. Gislain lui aurait dit au cours d'une dernière conversation : — Si je ne puis vous revoir à Dinant, je vous téléphonerai à Chaumont. »

Il donna les renseignements suivants à M. Rochat :

« Je suis un repris de justice, sujet belge. Mon nom véritable est Gallia. Je suis divorcé.

« Mon ex-femme tient un bar à Bruxelles. Fille d'un officier français, elle aurait connu autrefois la famille Marescot.

« Il y a quelque temps, démuné de ressources, je suis retourné à Bruxelles. Elle me proposa, pour me procurer de l'argent, de participer à l'enlèvement de la petite Nicole, à Chaumont. J'acceptai et je partis avec deux camarades italiens, repris de justice comme moi.

« L'enlèvement réussit, mais l'affaire n'y avait pas participé et j'ignore si Soclay est coupable.

« Je me suis rendu à Chambéry, où j'avais rendez-vous avec les auteurs du rapt. Dans la nuit du 22 au 23 avril, mes camarades m'ont fait voir la petite Nicole. A ce moment-là, l'affaire faisait grand bruit. J'étais démuné d'argent. Je proposai alors à mon ex-femme d'avertir la famille du commandant. Mes camarades s'y opposèrent. Cependant, à leur insu, je suis allé avertir un père de Bâle qui, immédiatement, se mit en route.

LE GÉNÉRAL WEYGAND A BRUXELLES



LE GÉNÉRAL WEYGAND, qui est allé à Bruxelles faire une conférence sur le roi Albert, s'est rendu au Luxembourg du Soldat inconnu, où il a déposé des fleurs sur la dalle.

En liberté provisoire...



Après treize mois de détention, M^{lle} Arlette Stutsky a été mise en liberté provisoire. La voici photographiée dans son appartement, à Paris, entre ses deux enfants, qui ignorent tout du drame auquel leur mère a été mêlée.